



DEVENEZ MAÎTRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR CERTIFIÉ

Certification RS5515 délivrée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

*24h de formation sur 3 semaines (détail ci-dessous)

Le développement des parcours de formation en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) est un véritable enjeu pour l'insertion professionnelle des jeunes et adultes, et un réel atout pour l'entreprise/ structure d'accueil dans le cadre de sa stratégie de recrutement, et grâce aux aides financières actuelles.

La fonction de maître d'apprentissage/tuteur est primordiale pour optimiser la professionnalisation de l'alternant, réduire les risques de décrochage, et garantir qualité d'intégration et d'accompagnement au sein de la structure d'accueil.

Cette fonction nécessite un certain nombre de connaissances et compétences spécifiques, pouvant être développées, valorisées et reconnues par le biais de la certification d'Etat de référence : Certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- Vous permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la fonction de « maître d'apprentissage/tuteur » pour être en mesure de favoriser la professionnalisation et la réussite de l'alternant au sein de l'entreprise et dans son parcours de formation.
- Vous permettre d'acquérir une Certification spécifique délivrée par le Ministère du travail et de l'emploi

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Permettre aux maîtres d'apprentissage/tuteurs d'acquérir les connaissances et techniques qui leur permettront d'exercer avec efficacité les activités suivantes :

- Accueillir et faciliter l'intégration de l'alternant/apprenti
- Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
- Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

DURÉES & DATES

- Prochaine session* : 23 Jan + 30/31 Jan + 06 Fév 2023
- Durée de formation par session : 17h de formation + 7 h de tutorat préparation certification
- Dates de certification : à confirmer

*Ouverture de session soumise à un minimum de 6 personnes inscrites

FINANCEMENT

CPF/OPCO/ Entreprise/ Salarié / Pôle Emploi

PUBLICS & EFFECTIF

- Toute personne amenée à exercer une fonction de maître d'apprentissage/ tuteur d'un jeune ou adulte en alternance

MIXAGE ENTREPRISES

Oui

LIEU DE LA FORMATION

6, rue du Rhône - 90000 Belfort (ou à distance en fonction des séances et de la formule retenue : hybride ou distanciel total)
Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite / Espace repas (frigo, micro-ondes, cafetières, ...)

PROGRAMME DE FORMATION

Module - INTRODUCTION (3 heures) DISTANCIEL

- Maîtriser le cadre juridique et les enjeux de l'apprentissage et de l'alternance pour l'entreprise
- Clarifier le rôle et les missions du tuteur, ainsi que le rôle des autres acteurs de la structure d'accueil : Rh, Manager, école ou centre de formation
- Identifier les attendus de la Certification relative aux compétences de Maître d'apprentissage/Tuteur

Module 1 - ACCUEILLIR ET FACILITER L'INTÉGRATION DE L'APPRENTI/ALTERNANT (7 heures) PRESENTIEL

- Connaître les modes de fonctionnement types de chaque génération au travail
- Identifier les nouveaux rapports au travail et les modes de communication des jeunes actifs
- Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise et l'accueillir
- Identifier les compétences à maîtriser par le tuteur
- Construire une progression cohérente des missions et fixer des objectifs
- Planifier les moments forts du tutorat et l'informer

Module 2 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES APPRENTISSAGES ET L'AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

(3 heures) PRESENTIEL

- Créer les conditions favorables à l'apprentissage
- Prendre en compte les besoins du tuteur dans le cadre de sa formation et en situation de travail
- Adapter sa posture et les objectifs en fonction du niveau d'autonomie du tuteur
- Guider la réflexion du tuteur sur ses activités et pratiques
- Evaluer les missions sur des éléments factuels et pré-définis

Module 3 - PARTICIPER À LA TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE ET À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

(4 heures) PRESENTIEL

- Identifier le profil d'apprentissage du tuteur pour s'adapter et adapter les méthodes pédagogiques et simplifier l'apprentissage
- Suivre et évaluer avec régularité les compétences acquises ou à développer
- Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissage
- Conduire les entretiens clés du tutorat (feed back, recadrage, suivi) pour favoriser des échanges constructifs
- Utiliser un outil de suivi pour évaluer la progression et les acquis en situation de travail

Module 4 - PRÉPARATION À LA CERTIFICATION (7 heures) DISTANCIEL

- Temps en autonomie assistée à distance pour finaliser le dossier d'activités requis pour la certification
- Préparation à la soutenance orale

EPREUVE DE CERTIFICATION (1h30) PRESENTIEL

- Obligatoirement en présentiel sur Belfort
- Date à confirmer au démarrage de la session de formation

MODALITÉS D'INTERVENTION PÉDAGOGIQUE

- Formation proposée en hybride (alternance de présentiel et à distance) et en distanciel total en fonction des dates

de sessions mentionnées ci-dessus

- Pour les séances en distanciel : utilisation de la plateforme Moodle (accès permanence aux ressources pédagogiques, échanges visio avec le groupe et les formateurs via TechReo...)
- Alternance d'apports théoriques et de mises en situation professionnelles

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salles de formation équipée d'ordinateurs connectés sur centre Kisel
- Système d'impression et de numérisation des documents
- Plateforme de travail collaboratif Moodle
- Suite Office

INTERVENANTS

Intervenants spécialisés dans le domaine enseigné : expérience en entreprise et dans le domaine de la formation professionnelle adulte

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Sept 2022 : 1ère session / Indicateurs à venir

CERTIFICATIONS & MODALITÉS D'ÉVALUATION

RS 5515 Certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/ tuteur

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Kisel Formation dispose d'un référent handicap : Audrey Tourdot / Tout besoin spécifique lié au handicap doit être formulé en amont de la session
- Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite / espace de repas (frigo, micro-ondes, cafetières)

CONDITIONS D'EXERCICE DE LA FONCTION

La maître d'apprentissage/ tuteur peut exercer ses fonctions dans le cadre d'une entreprise privée, d'une structure publique, ou d'une association. Il est le garant de l'accueil et de l'accompagnement de l'apprenti/alternant dans son parcours de formation et au sein de l'entreprise.

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Tous types de structures telles qu'entreprises privées, publiques, associations

PLUS D'INFOS SUR LES CERTIFICATIONS

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/certification-matu>